LA FAMILLE LE MOINE

MÉMOIRE DE FAMILLE

A FAMILY MEMOIR
- private -

Vers le milieu du dix-septième siècle, le Canada recevait de la Normandie, trois colons, destinés à jeter dans le sol de profondes racines et à donner du relief à leur patrie d'adoption. Tous trois portaient le nom de Le Moyne ou Le Moine: Charles, Jacques et Jean Le Moyne. Etaient-ils tous trois frères? ou bien, comme le prétend l'historien Ferland, Jean n'était-il que le cousin de Jacques et de Charles Le Moyne? le père de la glorieus lignée [1] qui a porté si

Voici les noms de ces onze fils :

10. Charles Lemoyne, qui succéda à son père comme seigneur en 1685, fut fait Baron de Longueuil en 1699. "Il est l'ainé de sept frères, que le Roi a anoblis pour les services que leur père a rendus dans le pays," disait le Marquis de Denonville. "C'est ure famille, avec celle des Le Ber, Ison beau frèrel, dont je ne saurais trop me louer et qui méritent d'être distinguées, par la bonne conduite et la bonne éducation de leurs enfants. A l'entreprise du Nord, [à la Baie d'Hudson], trois frères eurent part à cette action et l'un d'eux y perdit la vie" Le premier Baron de Longueuil fut tué à la bataille de Saratoga Les détails sur sa descendance se trouvent silleurs.

20. Jacques Lemoyne de Ste. Hélène, prenait son titre de l'île de ce nom, située en face du port de Montréal. Il se signala à la défense de Québec en 1690; frappé d'une balle pendant la canonnade, il tomba blessé à mort, à l'âge de trente et un ans, et fut enterré à l'Hôtel-Dieu. Les sauvages d'Onnontagué, qui l'avaient adopté en considération de sa vaillance, furent trèsaffligés de sa mort, et envoyèrent à sa famille, pour la consoler, une députa-

^[1] M. Charles Lemoyne venu au pays en 1640, est la tige d'une famille qui s'est illustrée comn.e son chef au service du Roi et de la patrie. Il épousa à Montréal vers 1656, Mile Catherine Primot, pensionnaire ici en 1652 " par les soins de Mile Mance." Des onze fils qui naquirent de cette union, un seul mourut jeune, tous les autres se distinguèrent éminemment dans la carrière militaire; quatre même moururent les armes à la main. En attendant qu'un jour une plume mâle et ardente de patriotisme écrive l'histoire de la famille de Longueuil, nous énumérerons ici ces dignes fils de Charles Lemoyne, que Louis XIV honorait en 1673, du témoignage suivant: "Considérant les grands services que M. Lemoyne a randus à cette colonie, qui ont obligé le Roi à les reconnaître, en lui accordant à lui et à ses descendants les titres de noble-se, ... et ne pouvant trop reconnaître ceux qu'il rend journellement, le Roi réunit encere toutes et chacune des dites terres ci-devant désignées, en une seule et même seigneurie qui sera appelée Longueuil, avec droits de haute, moyenne et basse justice."